

Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Lettre aux amis de Saint Amon

N° 14

31 juillet 2020

Chers amis,

Voici déjà la 14^{ème} lettre aux amis de saint Amon. Notre histoire avance et augmentera encore prochainement de façon considérable car les Archives Départementales de Meurthe et Moselle ouvrent leurs portes au public jusqu'à la fin décembre 2020. Il faut prendre rendez-vous et consulter uniquement l'après-midi. Je vais pouvoir enfin tenter de trouver les relations entre l'abbaye Saint-Mansuy et la commanderie de Robécourt.

L'autre nouvelle, c'est un rendez-vous un peu lointain avec le Cercle d'Études Locales du Tulois (CELT). Nous aurons le temps de vous informer de la date et du lieu au commencement de l'année 2021.

Après l'analyse d'un document de 1466, vous trouverez la suite de l'ouvrage de l'abbé Demange sur saint Amon dont les pages sont à présent numérotées de manière à constituer une suite cohérente.

Les Archives Départementales de Vosges possèdent des documents anciens qui concernent la prévôté et la Châtellenie de Vicherey de Vicherey de 1190 à 1784. Dans la liasse cotée G 2384 nous trouvons des renseignements sur l'activité intense qui régnait en 1466 dans la forêt de Saint-Amon.

Le document est intitulé : « *Enquête sur l'usage de ceux de Vicherey et autres lieux es bois d'Aumont avec ceux de Harmonville* ». Il est daté du 15 octobre 1466. Ce document transcrit par Solange LOUIS a huit feuillets manuscrits sur papier. Qu'elle soit remerciée pour ce travail fastidieux.

Nous avons vu l'introduction de ce document dans la lettre N° 13 qui nous a permis d'en connaître le cadre administratif et juridique à l'époque de Monseigneur Anthoine 1^{er} de Neufchastel, 71^{ème} évêque de Toul du 15 janvier 1461 au 28 février 1495.

Il s'agit de régler un litige entre la communauté d'Harmonville, propriétaire des bois d'Aumont (Aumont), et de toutes les communautés environnantes (*Vicherey Aroffe Beufvezain-aux-plevezain Soncourt, Maconcourt, Tramont Lasus, Lassus et Emmy*) qui venaient se servir dans la forêt tant en bois qu'en pierre de construction. Il fallait donc mettre un terme au pillage de cette forêt.

La rédaction de cette enquête nous apprend l'activité intense des métiers du bois et de la pierre durant le 15^{ème} siècle, « *que lesdits de Vicherey et autres des villes que dessus nommées prétendent avoir de pouvoir esquarrez tous boys et aussy tirer toutes pierres de taille* ».

Voyons déjà pour les métiers du bois. Nous pourrions presque parler d'une « industrie du bois » par la diversité des pièces produites. Il apparait également que des communautés vivaient sur place en pleine forêt mais sans avoir plus de précisions sur leur habitat.

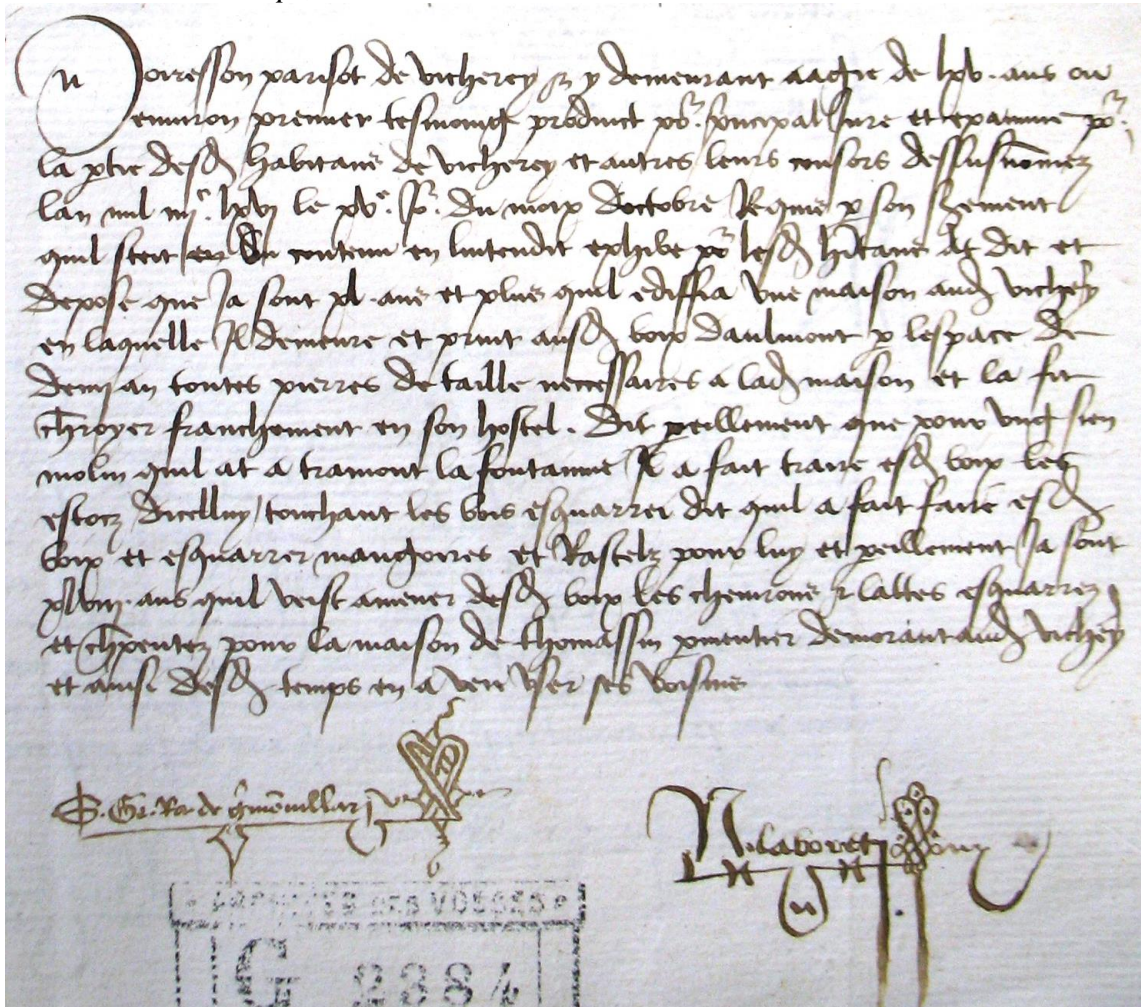
Des 33 témoignages produits, nous ne citerons, à titre d'exemple, que le texte du premier qui concerne le sieur Pariset de Vicherey :

Poirresson Pariset de Vicherey, y demeurant, agé de 65 ans ou environ, premier tesmoing, produit pour principal juré et examiné pour la partie desdits habitants de Vicherey et autres leurs consorts dessus nommés l'an 1466, le quinze du mois d'octobre. Requis son serment qu'il escrit au contenu, en l'entendit exhiber pour les habitants dudit et dépose que ja sont 40 ans et plus qu'il édifia une maison audit Vicherey, en laquelle, il demeure, et prins (au sens de pris) au boys Daulmont pour l'espace d'un

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

demy-an, toutes pierres de taille nécessaires à ladite maison et la fit charroyer franchement en son hostel. Dit pareillement que pour ung sien mo(u)lin qu'il at à Tramont-la-Fontaine il a fait trans esdits boys les estocs d'icelluy touchant les bois esquarrés dit quil a fait faire esdit bois et esquarrer mangoires, et rastels pour luy et pareillement ja sont 48 ans qu'il vist amener desdits boys les chevrons et lattes esquarrés et charpentes pour la maison de Thomassin Parmentier, demurant audit Vicherey et ainsi desdits temps, en veu user ses voisins.



On abat des arbres en taille et en nombre suffisants pour la construction soit d'une maison, soit d'articles indispensables à la vie rurale. Les bois sont souvent équarris (*esquarrés*) sur place pour faire des mangeoires et des rateliers (*mangoires et rastels*), mais aussi des bois pour construire des maisons comme *les chevrons et lattes esquarrés et charpentes*. Dans la suite du document, une seule essence de bois est citée : le chêne. Nous trouvons la production de « *plusieurs mang(e)oires de chevaux, des chaussons pour harnois, et des cercles pour tonnels, et les mener à Toul, en faire son profit* » mais aussi des tavaillons (*tavillons*), de la « *Chaussures de routes* » (*dixit*), peut-être des sabots (?). Plus en avant dans le texte, il est mentionné : « *prendre et acquerrer et en getter tous boys marris comme autre, soit planches, et faire chaussure de roues* » nous devons songer plus aux pales des roues hydrauliques pour les moulins du toulinois.

L'extraction des pierres était destinée principalement à la construction de maison, mais aussi à une tombe. Tout cela sous les yeux et parfois pour la communauté d'Harmonville.

Je vous espère en bonne santé et rester sous la protection de saint Amon notre bon évêque.

Bien fraternellement à vous tous,

Jean-Claude L'Huillier

Document 7 : 1634 Les châsses et chefs de Saint Gérard et de Saint Amon.

Lorsqu'en 1662 on ouvrit la châsse de Saint Amon, on y trouva la pièce suivante :
(8537)

Copie du mémoire trouvé dedans la châsse de saint Amon le 26 septembre 1662

(*Note au crayon G9 copie du XVII^{ème} siècle*)

Anno salutis M^V^CX, perfecta fuit præsens capsâ sancti Amonis episcopi tullensis, Julio 2^o summo pontifice Hugone Leucorum, Joanne de Lotharingia Metensium, Ludovico patre (*sic*) Viridunensium, præsulibus, Maxiilio imperante, Ludovico XII^o Francorum rege, Anthonio Lotharingæ et Barris Duce.

Fælïciter.

Fælïciter.

Fælïciter.

La châsse de Saint Amon couste 12 livres, 5 fr, 1 gros, 12 deniers

- Il y a 33 martz 6 onces, 4 trezeaux d'argent à 17 francs le mart, faisant 5 livres, 70 fr
- Item en la dorure ont été employé 1111^{xx}, 1 salut à trente-deux gros pièce.
- Item en pierres précieuses outre seize de Mr. De Toul pour quatre-vingt francs.
- Item aux orfèvres pour la façon avec matière et choses nécessaire pour leur art, trois cent 25 francs, neuf gros, douze deniers,

Somme due 12 livres, 5 francs, 1 gros, 11 deniers.

Nota : Sur ce qui fut remontré au chapitre le sixième septembre de l'année présente mil six cent soixante-deux par le sieur (illisible), chanoine et président du dit chapitre qu'il était nécessaire de passer la visite des reliques de l'église tant pour rafraîchir les billetes, les changer des étoffes et linges où elles estaient pour ce que la plupart estaient pourries que pour les faire voir à Messieurs d'autant que pas un ne les avaient veues et peu après l'an 1594 elles n'avaient esté visitées fut arresté que le lundy du dit mois serait procédé avec le plus de révérence que faire ce pourrait à la visite et inventaire de toutes les reliques de la dicte église et le lundy 18 septembre dit à none fut commencé en présence de la plus grande partie de Messieurs du dit chapitre comme s'ensuit ... (Commencement de l'inventaire G9)

Document 8 : 14 septembre 1718

Le chapitre donne à la paroisse de Corcieux une côte des reliques de Saint Gérard et la moitié de l'os du coude de Saint Amon. Et à l'église de Chaligny une vertèbre de Saint Gérard et la moitié de l'os du bras de Saint Amon.¹

Document 9 : 1766

Ouverture de la châsse de Saint Amon

Document 10 : Juin 1776

Visite des reliques de Saint Amon.

Document 11 : 11 juillet 1790

Procès-verbal de donation des reliques des Saints évêques de Toul à Messieurs les chanoines de l'église cathédrale etc (*voyez page 14*)

Document 12 : 1792

Inventaire des objets envoyés à la monnaie de Metz et provenant du trésor de la cathédrale.
Le buste de Saint Amon²
La grande châsse des évêques de Toul.

¹ NDT : Malgré mes recherches, je n'ai rien trouvé dans les registres paroissiaux de ces deux paroisses.

² NDT : Cf. journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain de février 1853 page 212 et suivantes.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Document 13 : 2 mars 1812

Monsieur Brion vicaire général de Monseigneur d'Osmond fut prié par Monsieur Aubry³, curé de Saint Gengoult, d'ouvrir une châsse en forme de chapelle, déposée sous le grand autel dans une armoire fermant à clef, afin d'en extraire des reliques destinées à être placées dans quatre reliquaires dorés.

M. Brion dressa un procès-verbal qui fut laissé à la paroisse Saint Gengoult. Le procès-verbal signale :

1. Des reliques de Sainte Aprône⁴ avec authentique.
2. Des restes considérables de Saint Gérard, canoniquement constatés.
3. Plusieurs vêtements et portions du cilice de Saint Amon.
4. (*ligne vide laissée sur le manuscrit*)
5. Une boîte en plomb scellée et qui ne fut pas ouverte.
6. Une boîte en bois, doublée en dedans de soie rouge, recouverte de la même étoffe et de dentelle d'argent, renfermant plusieurs parcelles de reliques et en particulier une ordonnance signée de saint Charles Borromée,

M. Brion ajoute : toutes ces saintes reliques, nous a attesté mon dit sieur Aubry, avaient appartenu à l'église cathédrale de Toul où elles étaient exposées à la vénération publique dans des châsses d'argent. L'impiété révolutionnaire les en avait tirées pour (8541) s'emparer des châsses ; elles ont été recueillies par lui, alors attaché à l'église Cathédrale et précieusement conservées jusqu'à ce moment ».

Monsieur Brion ajoute ensuite : « Les saintes reliques qui n'avaient pu être placées par nous dans les reliquaires que nous venons de décrire sont restées déposées dans un grand reliquaire qui pourra être exposé à la vénération publique.

Document 14 : 7 août 1849

Monsieur Gérard, secrétaire général de l'évêché assisté de M. Bagard, curé de Saint Gengoult et de M. Boiteux vicaire, a fait l'ouverture du grand reliquaire ; on a dressé un procès-verbal.

Les reliques de Sainte Aprône et de Saint Gérard marquées sous le N°1 et 2 du procès-verbal de 1812, ont été retirées et placées dans une petite caisse de sapin pour être conservées à la sacristie.

On a mis dans la même caisse un morceau de la Vraie Croix, après l'avoir enveloppé d'un papier blanc scellé. Cette relique a été extraite de la boîte en bois N°6 du procès-verbal de 1812. On mit dans la même caisse un papier portant : « *Aujourd'hui 7 août mil huit cent quarante-neuf, M. Gérard, secrétaire de l'évêché, ayant ouvert une châsse, en a extrait des reliques de Saint Gérard, de Sainte Aprône, de la Vraie Croix et les a déposées dans une petite boîte de sapin fermée et scellée, destinée à être déposée dans une armoire de la sacristie. Dans la même boîte ont été déposés les procès-verbaux de l'inventaire de la présente châsse et des reliques qui sont contenues dans la boîte. Signé Gérard* »

Le paquet de soie renfermant des vêtements de Saint Amon n'a pas été vérifié.

La boîte en plomb (N°5) a été ouverte : on y a trouvé des reliques (8542) et l'acte de consécration d'un autel par Mgr de la Vallée (1588-1607).

Le grand reliquaire renfermait en outre un grand nombre de morceaux d'ossements et notamment quatre têtes.

³ NDT : Joseph AUBRY. RO : né le 31 juillet 1758, dernière nomination : curé de St Gengoult à Toul. Mort le 27 juillet 1827. Chapelain de la Cathédrale de Toul en 1791, élu curé de la Cathédrale.

⁴ NDT : Traditionnellement considérée comme la propre sœur de saint Epvre 7^{ème} évêque de Toul (Ca 500-Ca 507).

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Document 15 : 25 avril 1856

Monsieur Deblaye ouvrit la caisse de sapin conservée à la sacristie, en retira le Vraie Croix, ainsi que les inventaires (1812 et 1849).

Il signa un reçu constatant que M. Bagard curé de Saint Gengoult lui avait communiqué les pièces formant dossier, conservées aux archives de Saint-Gengoult. Il y en avait 8. La pièce N°2 était le procès-verbal de M. Brion.

Monsieur Deblaye retira aussi l'ordonnance de Saint Charles du reliquaire qui la renfermait.

Le 6 juillet 1863, Monseigneur Lavigerie apporta à l'évêque de Nancy la caisse reliquaire placée sous le maître-autel de Saint Gengoult.

Document 16 : Le 6 juillet 1863

Monseigneur Lavigerie apporta à l'évêché de Nancy la caisse reliquaire placée sous le Maître-Autel de Saint-Gengoult.

Document 17 : 14 août 1863

Monsieur Guillaume chargé d'une visite préliminaire, se transporta à Saint-Gengoult où lui furent communiquées les 9 pièces formant dossier.

Document 18 : 16 septembre 1863

M. Guillaume, en présence de Monsieur Jambois vicaire-général a ouvert la châsse transportée à l'évêché de Nancy, pour pouvoir renseigner la commission qui devait se réunir le lendemain. (8543)

Il y trouva :

- 2 têtes d'hommes
- 2 têtes de femmes
- Un groupe considérable de fragments d'os humérus dont la désignation nominale est perdue.
- Un sachet fait de vieux linges, rempli des aromates avec lesquels fut embaumé le corps de Saint Amon.
- Un volumineux ballot de morceaux d'étoffe et de toile, signalé sous le N°3 de 1812.

Monsieur Guillaume emporta chez lui le sachet, le ballot d'étoffe et la boîte en plomb (N°5 de 1812)

Cette boîte renfermait :

- Reliques de Saint Agapit, martyr.
- De la tête de Saint Marius, martyr
- Reliques de Saint Sabinus, martyr.
- Reliques de Saint Damien, avec une description ancienne.
- Un petit fragment sans indication.
- Une dent avec une ancienne description Sancti Polieucti mart.
- Un petit morceau de soie rouge, liée, refermant une relique ; l'inscription qui est ancienne porte : « *de capite S.Joannis Baptistæ* »
- Diverses parcelles sans indication.
- De petits morceaux d'étoffes, ayant servi d'enveloppes.
- Une petite pierre blanche, oblongue, sans inscription.

